

Nombre de conseillers :

En exercice : **41**
Présents : 36
Votants : 34

Date convocation :
11-03-2013

Date d'affichage :
11-03-2013

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Du 25 MARS 2013
Article L 2121-17 DU CGCT**

L'an deux mille treize, le VINGT-CINQ MARS à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing s'est réuni au Foyer Rural de Château - Landon, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques HYEST, Président.

Étaient présents, les titulaires : THIBAULT Anne, TARDY Thierry, MOULIE Bruno, MONCEL Hugues, THIERRY Jean-Pierre, LIONNET Rose-Marie, JOURANDON Alain, MARLIN Maryse, ROY Pierre, BOYER Pierre, DEFOIX Antoine, LAGILLE Franck, MOUSSET Gérard, BASCHET Bruno, SABOURIN Mylène, PLISSON Alain, PETIT Bernard, BEAUHAIRE Philippe, HYEST Jean-Jacques, PAPOUGNOT Gérard, BABUT Pierre, BOURCIER Francis, GUINET Bernard, GUILHAUMON Sylvain, HURTAULT Claude, VARLET Michel, BOUSSER Patrick.

Étaient absents excusés et suppléés : JOURDAIN Patricia suppléée par THOISON Pascal, GARLAND Maurice suppléé par BILLARD Daniel, ARKHIPOFF Mireille suppléée par BOURON Henri, CHAUSSY Patrick suppléé par TISSOT François, VILFLOSE Annie suppléé par CAMMARATA Gérard, BARDOUX Pierre suppléé par PONSOT Christophe, FONTANA Véronique suppléée par REINE Michel.

Étaient absents excusés non suppléés : DETEIX Denis, CHACHIGNON Jean-Noël, BLOUZAT Nicole, COURTOIS Hervé, COURTET Stéphane, ARKHIPOFF Mireille, NOUE Isabelle, REES Annie.

Étaient aussi présents, sans droit de vote, les suppléants : Maria METAIS, CHEVALLIER Claude,

Étaient aussi présentes : LEBARON Anne-Claire, MESSIAS Marinette, PERON Anne-Sophie,

Secrétaire de séance : Francis BOURCIER

Ordre du jour :

1. **Informations**
2. **Administration générale :** validation des nouveaux statuts du SITOMAP
3. **Administration générale :** correction sur les représentants communautaires au sein du SIRMOTOM
4. **Administration générale :** validation de la représentation des Communes au sein du Conseil Communautaire
5. **Schéma Régional de Cohérence Ecologique :** formulation d'un avis
6. **Enfance-Jeunesse :** validation du positionnement communautaire en matière de développement de l'offre en accueil et activités de loisirs à l'attention des enfants et des jeunes de 3 à 17 ans sur le territoire
7. **Contrat Local d'Aménagement Intercommunal Rural :** validation du programme d'actions 2013
8. **Débat d'orientations budgétaires 2013**
9. **Développement économique :** demande de subvention auprès du FISAC pour la mise en œuvre d'un programme d'actions visant à maintenir et développer une offre commerciale et artisanale de proximité cohérente sur le territoire de la Communauté de Communes
10. **Développement économique :** adhésion à l'association Pôle Sud Paris
11. **Questions diverses**

La séance débute à 19h10 mn. Le Président remercie M. Antoine DEFOIX ainsi que son Conseil Municipal pour leur accueil. Francis BOURCIER est désigné comme Secrétaire de séance.

0. Approbation du compte rendu du procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 10 décembre 2012

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** le compte rendu de la séance du 10 décembre 2012.

0. Ajout d'un point à l'ordre du jour : définition de la stratégie communautaire de développement de l'offre foncière et immobilière à vocation économique

Le Conseil Communautaire **ACCEPTE** à l'unanimité des membres présents l'ajout d'un point à l'ordre du jour, afin de valider la définition de la stratégie communautaire de développement de l'offre foncière et immobilière à vocation économique.

1. Informations

Le Président renvoie à la note de synthèse, qui détaillait l'avancement des différents projets communautaires. Il invite les Vice-présidents à résumer ou compléter la présentation proposée dans la note de synthèse.

a. Transport à la demande et Services à la population

Antoine DEFOIX résume le bilan actuel du service de Transport à la demande, lancé en octobre 2012 :

- On dénombrait 66 abonnés au 19 mars 2013.
- Depuis le lancement du service, 56 % des voyageurs ont cité le motif « Courses » lors de la réservation de leur trajet, 18 % un motif « Rendez-vous », 19% un motif « Loisirs ». Les autres motifs cités sont : correspondance Seine-et-Marne Express ou SNCF, marché, médecin... Les usagers ont bien compris l'intérêt du TAD.
- Depuis le lancement du service, environ un tiers des voyageurs a circulé avec un Ticket T (acheté en dehors du véhicule), un autre tiers a voyagé avec un titre de transport acheté à bord du véhicule (1,90 euro jusqu'au 31 décembre 2012, 2 euros à partir du 1^{er} janvier 2013) et le dernier tiers a voyagé à l'aide d'une carte de transport (Carte Imagin'R, Carte Navigo,...).
- Jusqu'à présent, le service n'est pas – ou très peu – utilisé le lundi. La fréquentation est également très faible pendant les périodes de vacances scolaires.
- Des abonnés de douze communes ont utilisé le service : Souppes-sur-Loing, Bransles, Ichy, Lorrez-le-Bocage, Château-Landon et Bougigny depuis octobre ; Egreville, La Madeleine-sur-Loing, Beaumont-du-Gâtinais et Poligny depuis novembre ; Mondreville depuis décembre, Villebéon depuis janvier.

Suite à ce premier bilan, voici les pistes d'évolution du service envisagées :

- Multiplier et diversifier les points d'arrêt « destination » : à Nemours (par exemple, place Jean Jaurès, à proximité du cinéma et des commerces), Souppes-sur-Loing (Parc animalier de l'Emprunt et Bowling), Château-Landon (arrêt « Plantagenets » auprès du Carrefour Market), Egreville (Stade - besoin exprimé par des parents du club de Football Egreville-Lorrez-le-Bocage).

Ces points d'arrêt ont été créés début mars à Souppes, Château-Landon et Egreville. Ils sont à l'étude à Nemours.

- Relancer mais aussi affiner la Communication
- Le lundi, développer la destination « Nemours » pour les zones Est et Ouest,
- Conserver une ouverture du service le lundi aux habitants de la zone Centre, leur permettant ainsi de se rendre à Nemours
- A moyen terme, simplifier le zonage du territoire en intégrant Souppes-sur-Loing à la zone Ouest et Château-Landon à la zone Est, permettant ainsi aux habitants de ces Communes de se rendre à Nemours deux fois par semaine (voire à Montereau pour les habitants de Souppes-sur-Loing).

Enfin, plusieurs Communes n'ont pas ou peu de point d'arrêt matérialisés par un poteau ou un abribus (par exemple : Maisoncelles-en-Gâtinais, Aufferville – hormis dans le bourg, ...). Pour l'instant, aucune demande de déplacement n'a été émise dans ces Communes. Néanmoins, l'intérêt de matérialiser quelques points d'arrêt devra y être étudié afin d'optimiser la visibilité du service, et ainsi montrer aux habitants que le service est assuré à proximité de chez eux.

Enfin, on peut signaler que les permanences de la Croix Rouge à Château-Landon ont été adaptées pour que les habitants de la zone Est puissent y accéder, une fois par semaine, grâce au Proxi'bus (zone Est : Lorrez-le-Bocage, Egreville, et les villages environnants).

Le Président confirme que le service va désormais pouvoir évoluer en fonction des pratiques des usagers et des besoins affinés des habitants.

Claude HURTAULT informe l'Assemblée qu'un stand Proxi'bus a été installé à Lorrez-le-Bocage lors de la brocante qui s'y est déroulée le 17 mars. Cette action de communication visait à informer les habitants de la Commune que le service peut leur permettre de se rendre à Nemours et Montereau, et pas seulement à Souppes-sur-Loing.

Bruno BASCHET confirme l'intérêt de faire évoluer le service au vu des premiers enseignements.

b. Petite Enfance, Enfance et Jeunesse

Madame LIONNET rappelle les activités du Relais d'Assistantes Maternelles :

- permanences administratives, ateliers d'éveil, ateliers bébés-lecteurs et ateliers d'éveil corporel sont proposés à Château-Landon et Beaumont-du-Gâtinais ;
- permanences administratives, ateliers d'éveil et ateliers bébés-lecteurs sont proposés à Egreville, Souppes-sur-Loing et Bougligny ;
- permanences administratives et ateliers bébés-lecteurs sont proposés à Lorrez-le-Bocage.

Deux nouveaux projets ont été mis en place par les animateurs ces derniers mois :

- Les ateliers « temps professionnels » à l'attention des Assistantes Maternelles

Plusieurs Assistantes Maternelles ont exprimé le besoin d'échanger en petit collectif sur des questions relatives à leurs pratiques professionnelles : la présence des enfants lors des ateliers d'éveil ne le permet pas et le calibrage des soirées collectives n'est pas forcément adapté. De plus, certains sujets sont abordés fréquemment en permanences administratives, surtout à certains moments de l'année (par exemple le calcul des congés). Il apparaît opportun d'y apporter une réponse collective, en petit groupe.

L'atelier « temps professionnel » vise à partager un temps d'écoute et d'expression réciproques entre l'animateur du RAM et un petit groupe d'assistantes maternelles, sur des questions administratives.

Un premier atelier de ce type a eu lieu en février 2013, à Egreville.

- Le stage de remise à niveau sur les gestes de premier secours

Certaines assistantes maternelles ont exprimé le souhait d'actualiser leur connaissance des gestes de premier secours (une formation de 7h est dispensée lors de l'agrément des assistantes maternelles, mais aucune remise à niveau n'est ensuite assurée). C'est pourquoi une journée a été mise en place le samedi 22 janvier, à Château-Landon : elle a été animée par Monsieur Chabin, pompier de la caserne de Château-Landon. Onze assistantes maternelles y ont participé. Cette initiative gratuite pourra être étendue et renouvelée à d'autres communes en collaboration avec les casernes de pompiers des communes voisines.

La **dernière soirée thématique** a eu lieu le vendredi 22 mars, de 20h à 22h à l'Espace Culturel de Souppes-sur-Loing : elle a traité du **droit à la formation des Assistantes Maternelles**. Professionnelles et parents y étaient conviés pour aborder les sujets du Droit Individuel à la Formation, de Validation des Acquis de l'Expérience ou encore la notion « d'employeurs facilitateurs ». Les parents-employeurs sont directement concernés puisqu'ils sont susceptibles de permettre aux Assistantes Maternelles d'accéder à la formation continue.

Par ailleurs, Aurore PHILIBERT a demandé sa mise en détachement pour rejoindre une autre administration à compter de juin 2013, pour une durée d'un an, renouvelable deux fois. Son remplacement est en cours : Alexandra VELOSO, Educatrice de Jeunes Enfants résidant à Aufferville, a été retenue à l'issue d'un appel à candidatures. Elle devrait prendre la relève d'Aurore PHILIBERT à compter de juin.

Enfin, **l'agrément du RAM** avait été accordé pour une période allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2013. Une demande de renouvellement de l'agrément devra être présentée à la Commission d'action sociale de la Caisse d'Allocations Familiales du 25 novembre 2013. La Commission « Petite Enfance, Enfance et Jeunesse » sera amenée à préparer cette demande, avec les animateurs, avant le 30 septembre 2013.

c. Développement économique

Francis BOURCIER informe l'Assemblée que la **Commission « Développement économique, Emploi et Aménagement de l'espace »** s'est réunie le 2 février 2013, principalement pour prendre connaissance du programme d'actions en cours d'élaboration dans le cadre du **Pacte pour le Développement (PACTE)**. Ce programme d'actions a été présenté par Elisa PAGES, Chargée de mission / Animatrice du PACTE.

Il rappelle que le PACTE est un dispositif contractuel proposé par le Conseil Régional d'Ile-de-France à des territoires intercommunautaires, en vue de coordonner l'ensemble des dispositifs disponibles (emploi, formation, création et développement des entreprises, appui aux filières locales...) et cela, en fonction d'une stratégie de développement économique partagée et adaptée aux caractéristiques du territoire.

Depuis 2011, plusieurs étapes ont permis de construire un programme d'actions visant à atteindre ces objectifs. Le programme d'actions recense les projets des EPCI en matière de développement économique. Il prévoit également

des actions collectives, relatives à l'accompagnement des entreprises par exemple, ou encore à la valorisation du territoire : ces actions concerneront l'ensemble des EPCI membres.

Pour notre part, sont inscrits dans ce programme d'actions les projets structurants que la Communauté porte en matière de développement économique, à savoir la création et/ou l'extension d'une Zone d'activités économiques et la création d'une structure porteuse de développement. La Communauté est également concernée par les actions collectives, notamment celles qui visent à construire une identité économique et touristique territoriale ou celles qui favorisent les rencontres entre agents de développement économique et partenaires de l'emploi et du développement économique.

D'ici peu, chaque Communauté de Communes sera invitée à confirmer sa volonté d'adhérer à l'association et de devenir membre du Pacte.

Les premières estimations budgétaires relatives aux actions transverses prévues dans le programme d'actions ont été transmises. En l'occurrence, la contribution des EPCI au PACTE permettra de financer ces actions transverses.

Lors de la dernière Conférence Territoriale, il a été convenu que la contribution demandée à chaque EPCI soit calculée pour moitié en fonction de son poids démographique et pour l'autre moitié en fonction de son poids en matière de Contribution économique territoriale.

Cette formule implique que la participation de la CCGVL, pour les trois années, s'élève à 5 483,14 euros. Cette somme paraît raisonnable au vu du montant total des actions transverses (506 000 euros pour trois ans) et du montant total des participations des EPCI (100 800 euros pour trois ans) mais aussi au vu des actions concernées (animation du PACTE, création d'outils de communication communs, action relative à la reconversion des salariés et à l'évolution des compétences sur le territoire, action relative à une stratégie touristique...).

Le 2 février dernier, la Commission a également pris connaissance et validé les Fiches-actions relatives au Développement économique dans le cadre du CLAIR, pour l'année 2013.

D'autres points ont été abordés par la Commission : la mise en réseaux des entrepreneurs, l'accompagnement proposé aux porteurs de projets et entrepreneurs du territoire (grâce à l'agent de développement économique et touristique – Anne-Sophie PERON, mais aussi grâce à l'adhésion à l'association Initiatives Melun Val de Seine Sud Seine-et-Marne).

Francis BOURCIER informe que l'association Initiatives Melun Val de Seine Sud Seine-et-Marne propose des nouveautés en 2013 dans son offre d'accompagnement : le dispositif d'octroi d'un prêt d'honneur sera étendu aux professions libérales, aux activités du domaine de l'agriculture ; il sera également proposé à des entreprises en développement, de moins de trois ans.

Enfin, Francis BOURCIER rappelle que la Communauté s'est engagée dans l'expérimentation d'une norme ISO 26000 de territoire proposée par le Conseil Général de Seine-et-Marne et la Chaire d'économie sociale et solidaire de l'Université Paris Est Marne-la-Vallée.

L'objectif est de mettre au point un référentiel pour l'application de la norme sur le territoire de la Seine-et-Marne. La norme ISO 26 000 consiste à évaluer la « performance sociétale » d'une organisation (publique, privée à but lucratif ou non lucratif) afin de dégager des pistes de progrès. Il ne s'agit pas d'une norme certificative. A ce jour, dix organisations du territoire ont accepté, en principe, de participer à cette expérimentation.

d. Lecture publique

Francis BOURCIER rappelle que le Comité « Lecture publique » s'est réuni le mercredi 13 février 2013 à la Mairie de Bougigny. On rappelle que ce Comité est animé par Francis BOURCIER, il est composé d'élus (adjoints à la Culture, responsables de bibliothèques ou intéressés par la lecture publique) et d'agents et de bénévoles des bibliothèques du territoire. Le Comité a actualisé l'état des lieux du territoire en matière de lecture publique : cet état des lieux pourra apparaître très prochainement sur le site de la Communauté. Les participants ont également évoqué la notion de mise en réseaux des bibliothèques. Plusieurs pistes ont été proposées et le Comité a décidé d'en approfondir deux :

- la mise en réseau informatique permettant de consulter à distance les catalogues des bibliothèques du territoire ;
- la mutualisation d'animations (peut-être sous une forme proche du groupement d'achat de prestation de contes entre bibliothèques).

La Médiathèque départementale a rappelé qu'il est possible d'organiser sur le territoire des formations à l'attention des équipes des bibliothèques.

La réunion du Comité a été suivie d'une visite de la bibliothèque de Bougigny, qui a ouvert en janvier 2013. Les participants ont apprécié la qualité du bâtiment, de l'ambiance mais aussi la qualité et la diversité du fonds

documentaire constitué avec la Médiathèque Départementale et l'investissement des bénévoles et de la municipalité dans l'animation de cette nouvelle structure culturelle.

e. Enseignements artistiques

L'étude sur les enseignements et pratiques artistiques est en cours : Edgar SOLMI, Chargé d'études, a été recruté en septembre 2012 par la Communauté de Communes du Pays de Nemours (la CCGVL participe au financement de ce poste à hauteur d'un tiers du salaire, le Conseil Général prend la même part à sa charge dans le cadre du CLAIR). Il bénéficie d'un contrat de travail à temps partiel (50%) pour une durée de 12 mois.

Edgar SOLMI a désormais rencontré une bonne partie des élus du territoire des deux Communautés, ainsi que des acteurs de l'enseignement et des pratiques amateurs dans le domaine de la musique, du théâtre, de la danse et des arts plastiques.

Il présentera les résultats du diagnostic au cours d'un Comité de pilotage qui devrait avoir lieu le lundi 15 avril 2013, à 18h (un ordre du jour définitif sera envoyé aux membres du Comité de pilotage). Les prochains mois seront dédiés à la proposition de préconisations.

Le Président rappelle que cette étude a été lancée suite à l'impératif donné par le Conseil Général : à défaut d'étude, le Département suspendrait ses subventions aux associations. Il ajoute que les résultats de l'étude seront intéressants, même s'ils ne préjugent pas des actions entreprises ensuite.

f. Aménagement numérique

Michel VARLET rappelle que le syndicat mixte ouvert « Seine-et-Marne Numérique » a été créé le **26 décembre 2012** par arrêté préfectoral. Il est composé de la Région Ile-de-France, du Département de Seine-et-Marne et des Etablissements de Coopérations Intercommunale (EPCI) qui le souhaitent, dont la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing.

Michel VARLET rappelle que l'adhésion au syndicat coûtera 0,93 € / habitant et par an aux EPCI.

Les investissements seront pris en charge grâce à une contribution de l'Etat, de la Région Ile-de-France, du Département de Seine-et-Marne, des EPCI membres du syndicat. Une ligne de trésorerie est envisagée pour faire face au décalage entre l'engagement des dépenses et la perception des subventions correspondantes (notamment celles de l'Etat qui ne seront versées qu'à réception des infrastructures).

Le programme d'équipement du syndicat pour 2013 place la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing en tête du programme de déploiement de la Montée en débit. Les six PMR-MED nécessaires pour aménager la Communauté de Communes pourraient être commandés dès 2013, pour un montant atteignant 804.658 euros HT. La Communauté sera appelée à verser 33% de cette somme en 2013, à la commande : le solde sera versé à réception du chantier, en 2014. La Communauté contribuera à cet investissement par fond de concours : la TVA ne sera pas avancée par la Communauté car le syndicat prévoit de procéder elle-même au reversement de la TVA.

Le Président rappelle que le programme d'investissement pour la montée en débit devait être échelonné sur quatre à cinq années. Le syndicat a décidé de faire un marché de grande ampleur afin d'obtenir des propositions économiques plus intéressantes. Il rappelle que le programme d'investissement en FTTH sera lancé à partir de 2014-2015.

g. Communication

Michel VARLET rappelle que le Comité « Communication » s'est réuni le mardi 25 février 2013 afin d'aborder les points suivants :

- Propositions d'articles pour les bulletins municipaux : choix des thématiques pour les articles à venir
- Evaluation des outils de communication mobilisés par la Communauté : site Internet, signalétique, affichage et dépliants d'information...
- Projection des besoins d'information et des objectifs de communication pour 2013.

Sur ce dernier point, le Comité a pris connaissance et acté plusieurs projets : signalétique des Zones d'activités économiques, document d'information touristique, signalétique des itinéraires de randonnée pédestre (en lien avec la Communauté de Communes du Pays de Nemours).

Le Comité a également décidé de publier un bulletin communautaire sous format papier en 2013. Cette publication annuelle permettra de résumer la nature et le fonctionnement de la Communauté (quel périmètre ? quelles compétences ? quelle fiscalité ? quels élus ?) et de présenter les services mis en place (développement économique, petite enfance et transport à la demande) ainsi que d'évoquer les projets en étude. Les dépenses, estimées à 10 000 € au maximum (réalisation, publication), pourraient être prises en charge dans le cadre du Contrat CLAIR.

Le projet d'adhésion à la radio associative locale Oxygène, évoqué en 2012, a été annulé.

Enfin, le Comité a décidé de soumettre le projet de pose de panneaux d'entrée de ville ou de village au Bureau Communautaire (avec des indications de coût), qui ne l'a pas retenu.

h. Mutualisation des moyens

Michel VARLET rappelle que la première rencontre du groupe de travail « Mutualisation des moyens » a eu lieu le 17 décembre 2012 : à cette occasion, un questionnaire a été préparé à l'attention des vingt Communes-membres du territoire. Le groupe de travail s'est à nouveau réuni le 25 février afin de prendre connaissance des résultats de cette enquête. Après avoir affiné les pratiques d'achats des Communes, le groupe a décidé de se concentrer sur plusieurs pistes :

- la constitution d'un groupement d'achat pour le fuel, le sel de déneigement et le papier A4 blanc d'une part : les premiers achats sont attendus pour septembre 2013,
- la constitution d'un groupement d'achat pour les travaux d'entretien de voirie et fournitures de voirie, ainsi que pour les contrôles de sécurité d'autre part. Le groupement concernant ces achats pourrait être mis en place pour l'exercice budgétaire 2014.

La prochaine étape consistera à élaborer une convention constitutive de groupement, en s'appuyant sur des exemples observés sur d'autres territoires.

i. Réorganisation du Comité local de la Croix Rouge

Le Président informe l'Assemblée de la sollicitation émise par le Comité local de Souppes-Château-Landon à l'égard de la Communauté pour devenir un partenaire financier. En effet, ce comité intervient désormais sur tout le territoire communautaire. C'est pourquoi il était proposé à la Communauté de verser une subvention à l'association en lieu et place de l'ensemble des vingt Communes-membres.

La Communauté de Communes n'a pas la compétence « Action sociale – organisation et animation des aides sociales auprès des familles ». Elle n'est donc pas amenée à lier de partenariat direct avec la Croix-Rouge ou avec d'autres organisations de ce type. Néanmoins, le site Internet de la Communauté peut nous permettre de diffuser les informations relatives aux permanences mises en place à Château-Landon.

Le Président rappelle que la Communauté est sollicitée par de nombreuses associations : la seule question à se poser à chaque fois est de savoir si la Communauté a compétence à intervenir dans le domaine d'action de l'association. Si la Communauté n'a pas compétence, elle n'a pas à intervenir financièrement en faveur de l'association, malgré la pertinence et le caractère intercommunal des actions de certaines.

Le Président insiste néanmoins sur la qualité des actions entreprises par la Croix Rouge, mais aussi par les autres associations sociales, comme le Secours Populaire ou le Secours Catholique. Les budgets de ces associations sont raisonnables, bien gérés et leur action est efficace. Le Président incite les Communes à soutenir une ou plusieurs de ces associations, qui interviennent souvent en substitut d'une action sociale municipale.

2. Administration générale : correction sur les représentants communautaires au sein du SIRMOTOM

Suite à une erreur de transmission d'information entre la Commune de Villebéon et la Communauté de Communes, le Conseil Communautaire a désigné en décembre 2012 Christophe PONSOT comme représentant au sein du SIRMOTOM. En l'occurrence, la Commune de Villebéon a bien désigné Christophe PONSOT comme délégué communautaire, mais ne l'a pas proposé comme représentant au sein du SIRMOTOM : c'est Monsieur Didier MARCOIN qui l'a été, en lieu et place de Monsieur François SIMONET, démissionnaire.

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

ENTENDU l'exposé du Président ;

VU la délibération n°2010-02_6, portant désignation des représentants de la Communauté de Communes au sein des syndicats intercommunaux ;

VU la délibération n° 2012-12-10_25 dans laquelle Monsieur Christophe PONSOT a été désigné par erreur représentant de la Communauté au sein du SIRMOTOM, en lieu et place de Monsieur François SIMONET, démissionnaire ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Article 1^{er} **DESIGNE** Monsieur Didier MARCOIN représentant communautaire au sein du SIRMOTOM (en lieu et place de Monsieur François SIMONET).

Article 2 Cette modification sera transmise au syndicat.

3. **Administration générale : validation des nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Déchets Ménagers de l'Arrondissement de Pithiviers**

Le 31 janvier 2013, le Comité du SITOMAP a voté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat. Les principaux changements sont les suivants :

- Création du préambule avec rappel des principales décisions prises par le Syndicat depuis sa création
- Représentativité : un délégué titulaire et un délégué suppléant par tranche de 2000 habitants, au lieu d'un délégué titulaire pour 1000 habitants aujourd'hui
- Changement de la composition du Bureau : 12 membres au lieu de 15
- définition du mode de calcul du produit attendu et du produit appelé par la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur ces modifications.

Concrètement, le seul changement perceptible par la Communauté est sa représentation par un délégué titulaire et un délégué suppléant au lieu de deux délégués titulaires aujourd'hui (issus des Communes de Beaumont et de Gironville). Pour mémoire, M. Jean-Luc TRIFFAULT, élu à Beaumont-du-Gâtinais, et M. Didier POCHON, élu à Gironville, siègent aujourd'hui au sein du SITOMAP.

Hugues MONCEL informe l'Assemblée que les Communes de Gironville et Beaumont-du-Gâtinais se sont accordées pour que Monsieur TRIFFAULT devienne représentant suppléant.

DELIBERATION

Le Conseil communautaire,

VU la délibération du Comité syndical du SITOMAP, relative à la modification de ses statuts ainsi que son annexe ;

ENTENDU l'exposé du Président ;

VU l'avis favorable du Bureau Communautaire ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Article 1- **APPROUVE** les modifications apportées aux statuts du Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Déchets Ménagers de l'Arrondissement de Pithiviers.

Article 2 **DESIGNE** M. Didier POCHON représentant titulaire et M. Jean-Luc TRIFFAULT représentant suppléant de la Communauté de Communes au sein du SITOMAP.

4. **Administration générale : validation de la représentation des Communes au sein du Conseil Communautaire**

Le Président rappelle que la loi de réforme des Collectivités territoriales du 16 décembre 2010 introduit de nouveaux principes concernant la composition des Conseils communautaires :

- Chaque Commune doit disposer **d'au moins un siège**,
- Aucune Commune ne doit disposer de **plus de 50% des sièges**,
- La répartition des sièges doit **tenir compte de la population** de chaque Commune,
- Les Conseils municipaux peuvent librement, à la majorité qualifiée, se prononcer sur la répartition des sièges **compte tenu de la population** des Communes membres. En cas de désaccord, une stricte représentation proportionnelle à la plus forte moyenne sera appliquée.
- **Le nombre total de sièges du Conseil est plafonné** en fonction du nombre total de sièges que les Communes obtiendraient, si elles n'aboutissaient pas à un accord (le nombre de sièges total ne peut excéder de plus de 25% le nombre de sièges qui serait attribué en application de l'article L5211-6-1).
- Le nombre de vice-présidents ne peut être supérieur à 15, ni excéder 20% des membres du Conseils (avec un minimum de 4).

Ces nouveaux principes devront être appliqués à compter du prochain renouvellement des Conseils municipaux, en 2014.

Aujourd'hui, les statuts de la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing prévoient que les Communes **jusqu'à 4 999 habitants** soient représentées par **deux délégués titulaires** et que les communes **de plus de 5000 habitants** le soient par **trois délégués titulaires**. Chaque commune a un nombre de délégués suppléants égal au nombre de délégués titulaires.

Ce mode de représentation conduit à une Assemblée composée de 41 délégués titulaires.

Cette représentativité respecte d'emblée trois principes énoncés dans la loi (au moins un siège par Commune, pas plus de 50% des sièges pour une Commune, population prise en compte dans la répartition des sièges).

Il convient de vérifier que le nombre actuel de délégués (41) ne dépasse pas le plafond fixé par la loi.

En l'occurrence, le calcul décrit dans le cadre ci-contre fixe à **37** le nombre de délégués qui serait obtenu par l'application de la règle de la stricte représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Le nombre actuel de délégués titulaires (41) dépasse donc ce seuil, mais **la loi du 31 décembre 2012, dite « loi Richard », a ouvert la possibilité aux Communes de bénéficier de 25 % de sièges supplémentaires** sur le nombre de sièges total obtenu.

Soit $37 \times 1,25 = 46$ (arrondi à l'inférieur). Or, $41 < 46$. **La règle de plafond est alors bien respectée.**

En conclusion, la représentation actuelle des Communes au sein du Conseil Communautaire tient bien compte de la population et le nombre total de délégués n'atteint pas le plafond fixé à 46.

Les Conseils municipaux peuvent donc décider, par un accord à l'amiable, de maintenir cette représentation : dans ce cas, la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne ne sera pas appliquée.

Le Président rappelle que la majorité qualifiée est nécessaire pour valider cette répartition (deux tiers au moins des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population totale, ou la moitié au moins des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population, dont nécessairement les conseils municipaux des communes dont la population est supérieure au quart de la population totale).

Si cette majorité qualifiée n'était pas réunie, la représentation des Communes au sein du Conseil Communautaire serait réalisée par application directe de la loi (représentation proportionnelle à la plus forte moyenne - cf. calcul encadré).

Par ailleurs, le nombre de Vice-présidents est aujourd'hui de quatre. Il est inférieur au seuil fixé par la loi (20% du nombre de délégués au sein du Conseil Communautaire, soit 8 pour 41 délégués titulaires) et il respecte le minimum fixé par la loi.

Le Président estime que depuis 2010, la Communauté a fonctionné en respectant les Communes importantes autant que les plus petites, en essayant de mener des actions qui concernent toute la population.

Il invite donc le Conseil Communautaire à délibérer pour proposer aux Conseils municipaux de confirmer l'article VI des statuts de la Communauté de Communes, « La représentation des communes au sein du Conseil Communautaire », qui détaille aussi bien la répartition des sièges que le nombre de sièges dans l'organe délibérant.

Pierre BABUT tient à souligner qu'il estime que l'adhésion de la Commune de Souppes-sur-Loing à la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing a été une bonne solution, à la fois parce qu'elle a permis de concrétiser sa création en 2010 mais aussi parce que le fonctionnement actuel de la Communauté confirme l'intérêt du projet communautaire. Le Président rappelle l'intérêt et l'efficacité des liens entretenus avec la Communauté du Pays de Nemours, dans le cadre du SCOT ou du Contrat CLAIR.

DELIBERATION

Le Conseil communautaire,

- VU** la loi de Réforme des Collectivités Territoriales en date du 16 décembre 2010 ;
- VU** la loi du 31 décembre 2012, dite « loi Richard » ;
- VU** l'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** l'arrêté 2009/SPF/CL n°21 en date du 30 décembre 2009, portant création de la Communauté de Communes « Gâtinais-Val de Loing » ;
- VU** les statuts de la Communauté de Communes, en particulier l'article VI « la représentation des Communes au sein du Conseil Communautaire » ;

ENTENDU l'exposé du Président ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Article 1^{er} **PROPOSE** aux Conseils Communautaires de maintenir la représentation actuellement en vigueur, telle qu'elle est décrite dans l'article VI des statuts de la Communauté, c'est-à-dire :

« Conformément à l'article L5214-7 du CGCT, la Communauté de communes est administrée par un Conseil communautaire, organe délibérant dont la composition relève du principe de représentation suivant : **les communes jusqu'à 4 999 habitants sont représentées par deux délégués titulaires,**

les communes de plus de 5000 habitants sont représentées par trois délégués titulaires. Chaque commune a un nombre de délégués suppléants égal au nombre de délégués titulaires. Soit :

- Arville, Aufferville, Beaumont-du-Gâtinais, Bougigny, Bransles, Chaintreaux, Château-Landon, Chenou, Egreville, Gironville, Ichy, Lorrez-le-Bocage, La Madeleine-sur-Loing, Maisoncelles-en-Gâtinais, Mondreville, Obsonville, Poligny, Vaux-sur-Lunain et Villebéon : deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.
- Souppes-sur-Loing : trois délégués titulaires et trois délégués suppléants.

Pour un total de **41 délégués titulaires** au sein du Conseil communautaire.

Le chiffre de la population à retenir est celui du dernier recensement de l'INSEE. Les délégués communautaires sont élus en leur sein par les conseils municipaux des Communes membres au scrutin secret et à la majorité absolue, dans les conditions prévues par l'article L5211-7 du CGCT. »

Ces modalités de représentation respectent en effet les principes énoncés dans l'article L5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. En particulier, elles tiennent compte de la population des Communes et respectent la règle de plafond fixé par la loi.

Article 2 **INVITE** les Conseils municipaux à délibérer afin de confirmer cette représentation (répartition des sièges et nombre de sièges dans l'organe délibérant), avant la date du 30 juin 2013.

Article 3 La présente délibération sera notifiée à chacun des Maires des Communes-membres de la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing.

5. Schéma Régional de Cohérence Ecologique : formulation d'un avis

DELIBERATION

La Préfecture de Région et le Conseil Régional d'Ile-de-France ont engagé conjointement, il y a deux ans, l'élaboration du schéma régional de cohérence écologique (SRCE). Ce schéma est le volet régional de la trame verte et bleue, dont chaque région est en train de se doter.

On rappelle que les documents d'urbanisme (SDRIF, SCOT, PLU, cartes communales) doivent prendre en compte le SRCE au cours de leur élaboration ou à l'occasion de leur révision.

Le Conseil communautaire,

ENTENDU l'exposé du Président ;

VU l'avis favorable du Bureau Communautaire ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Article 1^{er} Donne un avis **FAVORABLE** au Schéma Régional de Cohérence écologique de la région Ile-de-France.

6. Enfance-Jeunesse : validation du positionnement communautaire en matière de développement de l'offre en accueil et activités de loisirs à l'attention des enfants et des jeunes de 3 à 17 ans sur le territoire

Rose-Marie LIONNET informe l'Assemblée de l'avancée du projet de développement de l'offre en accueil et activités de loisirs à l'attention des enfants et des jeunes sur le territoire communautaire.

De mai à octobre 2012, le groupe-projet a procédé à l'analyse critique de l'adéquation entre les besoins de la population et l'offre existante (état des lieux des structures existantes : visites des locaux, entretiens avec les directeurs et responsables ; analyse statistiques : INSEE, CAF ; enquête auprès des familles).

De novembre à décembre 2012, le groupe-projet a été en mesure de définir les objectifs de la Communauté en matière d'accueils de loisirs (Pourquoi ? Pour qui ? Quand ?). Ces objectifs ont été validés par le Comité de pilotage en décembre 2012.

Ensuite, de janvier à mars 2013, le groupe-projet a proposé des scénarios de développement de l'offre d'accueil de loisirs (Comment ? Où ? Pour combien d'enfants ? Avec quelles conséquences administratives, juridiques et financières ?). Rose-Marie LIONNET rappelle que le Comité de pilotage se réunira le 28 mars afin de valider un scénario préférentiel proposé par le groupe-projet.

Rose-Marie LIONNET informe rapidement l'assemblée de la teneur du scénario préférentiel envisagé par le groupe-projet, qui reste à valider par le Comité de pilotage. Ce scénario préférentiel s'appuie sur trois piliers d'intervention :

- Mise en place d'une tarification communautaire dans les ALSH du territoire
- Construction d'un nouvel équipement d'accueil à Souppes-sur-Loing
- Création et gestion d'un nouveau service d'accueil de loisirs sur la partie ouest.

Rose-Marie LIONNET informe rapidement l'assemblée de la teneur du scénario préférentiel envisagé par le groupe-projet, qui reste à valider par le Comité de pilotage. Ce scénario préférentiel s'appuie sur trois piliers d'intervention :

- Mise en place d'une tarification communautaire dans les ALSH du territoire
- Construction d'un nouvel équipement d'accueil à Souppes-sur-Loing
- Création et gestion d'un nouveau service d'accueil de loisirs sur la partie ouest.

A ce propos, le groupe-projet a sollicité le Conseil municipal d'Aufferville afin de savoir s'il serait envisageable d'organiser ce nouveau service dans la Commune.

Thierry TARDY informe l'Assemblée que le Conseil municipal s'est prononcé de manière favorable, à condition que la convention de mise à disposition des locaux municipaux soit conclue pour une durée de deux ans et que le service s'installe dans la salle polyvalente.

A partir d'avril 2013, en fonction du scénario retenu, le groupe-projet programmera les investissements, estimera le chiffrage des travaux, élaborera le budget de fonctionnement, préparera la demande d'agrément auprès de la DDSC, préparera les dossiers de subvention auprès de la CAF, de la MSA...

Le Président souligne la qualité du travail réalisé par le groupe-projet, malgré les difficultés rencontrées. Il rappelle la nécessité d'être transparent afin de pouvoir avancer efficacement. Il propose ensuite au Conseil Communautaire de délibérer afin d'acter l'avancement du projet. Le Bureau communautaire a émis un avis favorable lors de sa séance du 4 mars 2013.

DELIBERATION

Après avoir mené une démarche de concertation préalable à la définition d'une Politique jeunesse intercommunale en 2011, le Conseil Communautaire a décidé de se concentrer sur la thématique « Temps libre ».

En particulier, l'un des enjeux majeurs soulevés lors de cette démarche est celui de **l'accueil de loisirs sans hébergement des enfants de moins de 11 ans, le mercredi et pendant les vacances scolaires.**

- ➔ En effet, selon leur lieu de résidence ou selon la période de l'année, les enfants n'ont pas tous un accès garanti aux loisirs et aux activités culturelles, sociales et sportives en dehors du temps scolaire.
- ➔ L'évolution des modes de vie, avec d'une part les contraintes posées par l'activité professionnelle des parents (horaires, temps de trajets...) et d'autre part les besoins d'épanouissement social et personnel des enfants et des jeunes, pousse la Collectivité à envisager le développement d'une offre d'accueil de loisirs de qualité, accessible à l'ensemble de la population communautaire.

Dans ce contexte, l'orientation stratégique de la Communauté est **d'offrir à chaque enfant un égal accès aux activités d'accueil de loisirs, de sports, de culture et d'art, sur l'ensemble du territoire communautaire** (harmonisations territoriale et géographique, financière, culturelle, pédagogique). L'accueil de loisirs envisagé devrait **respecter le rythme de l'enfant, favoriser son développement, associer les parents – tout en facilitant la vie des familles.**

En mars 2012, le Conseil Communautaire a sollicité l'accompagnement méthodologique et technique de la Mutualité Sociale Agricole pour procéder à la conduite d'un projet de développement de l'offre en accueil de loisirs sur le territoire communautaire.

Un état des lieux a été réalisé, en partenariat avec les Communes et les Directeurs d'Accueils de loisirs ou responsables de structures Enfance-Jeunesse, complété grâce aux résultats d'une enquête menée auprès des familles avec des enfants et des jeunes de 3 à 17 ans.

L'ensemble de ces éléments a permis de définir un positionnement communautaire, structuré autour de trois grandes questions et validé par le Comité de pilotage du projet en décembre 2012.

Le Conseil communautaire,

VU le positionnement communautaire proposé par le groupe d'élus en charge du projet « Développement de l'offre en accueils et activités de loisirs pour les enfants et les jeunes de 3 à 17 ans sur le territoire communautaire »,

VU la validation de ce positionnement par le Comité de pilotage, en date du 13 décembre 2012 ;

ENTENDU l'exposé du Président ;

VU l'avis favorable du Bureau Communautaire ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Article 1 - **APPROUVE** le positionnement suivant en matière de développement de l'offre en accueils et activités de loisirs à l'attention des enfants et des jeunes de 3 à 17 ans sur le territoire communautaire :

Pourquoi la Communauté doit-elle intervenir en matière d'accueil et d'activités de loisirs à l'attention des enfants et des jeunes de 3 à 17 ans ?

- **Pour faciliter l'organisation des familles avec des enfants de 3 à 11 ans dont les parents travaillent :**
 - et ce d'autant plus vu le rythme de vie des parents (horaires de travail, lieu de travail),
 - et ce d'autant plus que les familles sont « déracinées », les parents ont moins accès à un réseau familial susceptible de s'occuper de leurs enfants en leur absence ;
- **Pour favoriser le développement et l'épanouissement des enfants :**
 - répondre à leurs besoins d'activités, de découverte, d'ouverture
 - respecter leur rythme tout en se démarquant du rythme scolaire ;
- **Pour offrir l'accès à un service de même qualité à l'ensemble des familles de la Communauté de Communes :**
 - Vers l'harmonisation des tarifs, périodes et horaires d'ouverture,
 - Même si la Commune de résidence n'a pas les moyens de mettre en place elle-même un tel service,
 - En s'appuyant sur les ressources et moyens déjà mobilisés par les Communes, en fonction des capacités de chacune (services existants, bâtiments communaux, classes dans les écoles...),
 - En assurant un arbitrage fin entre économies d'échelles et proximité du service,
 - En créant un lien, une unité à l'échelle de la Communauté ;
- **Pour proposer aux jeunes de 12 à 17 ans des temps de découverte, d'échanges et de rencontres sur le territoire communautaire :**
 - s'appuyer sur les activités sportives et culturelles déjà existantes,
 - proposer des activités ponctuelles, non répétitives, avec des thématiques ;
- **Pour accompagner les jeunes de 12 à 17 ans dans l'ouverture à la vie et la découverte de l'autonomie :**
 - les aider à mobiliser les sources d'informations dont ils disposent déjà,
 - les accompagner vers la vie active, en complémentarité de la Mission Locale, et avant d'être « en rupture de scolarité »
 - les accompagner dans le montage de projets qui les concernent,
 - leur proposer des outils leur permettant de « faire par eux-mêmes ».

Pour qui et quand ?

- Un service d'accueil de loisirs **pour les enfants de 3 à 5 ans et de 6 à 11 ans**
 - Afin de permettre aux familles d'adopter une seule solution d'accueil pour leurs enfants dans cette tranche d'âge,
 - Même si jusqu'à 5 ans, les enfants peuvent être accueillis par une assistante maternelle ;
- **Pendant les petites vacances** (sauf à Noël)
- **Tout l'été** (grâce à une complémentarité des périodes d'ouverture entre les services) **et en tenant compte des quelques jours de fin août / début septembre**
- **Le mercredi, dans la mesure du possible**, c'est-à-dire en s'appuyant sur l'existant et en tenant compte de la réforme des rythmes scolaires
- **Un accompagnement et des activités ponctuelles pour les jeunes à partir de 12 ans jusqu'à 17 ans, tout au long de l'année**

Article 2 **CHARGE** le groupe-projet et le Comité de pilotage de poursuivre l'avancée des travaux afin de proposer une solution permettant de tendre vers ces objectifs.

7. Contrat Local d'Aménagement Intercommunal Rural : validation du programme d'actions 2013

Le Président rappelle que la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing entre dans la quatrième année de mise en œuvre du Contrat Local d'Aménagement Intercommunal Rural signé avec le Conseil Général et mis en œuvre en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de Nemours.

Le programme d'actions 2013 doit être validé par le Conseil Communautaire. Le Bureau Communautaire a donné un avis favorable lors de sa séance du 4 mars 2013.

Le Président signale qu'une action sera pour partie réalisée sous la maîtrise d'ouvrage de la Commune de Souppes-sur-Loing : il s'agit de l'action concernant la construction d'un nouvel Accueil de loisirs. L'inscription de ce projet dans le contrat CLAIR s'explique par le rayonnement communautaire dont sera doté cet équipement : la perception d'une subvention dans le cadre du CLAIR permet de prévoir une capacité d'accueil de l'ordre de 80-100 enfants, au lieu de 60-70 enfants initialement. La Communauté n'interviendra pas financièrement dans la réalisation de ce nouvel équipement.

DELIBERATION

Le Conseil communautaire,

VU le projet de territoire validé par le Conseil Communautaire par le 15 février 2010 ;

CONSIDERANT que les orientations de ce projet de territoire contribuent au développement du bassin de vie du Val de Loing, et en particulier du territoire de la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing ;

VU les compétences de la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing ;

VU les délibérations n°2010-02_11, n°2011-01_9 et n°2012-07-02_21 portant validation des programmes d'actions 2010, 2011 et 2012 du Contrat Local d'Aménagement Intercommunal Rural du Val de Loing pour la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président ;

VU l'avis favorable du Bureau Communautaire ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ;

Article 1^{er} **APPROUVE** le programme d'actions 2013 ci-annexé, pour un montant total de 1 311 787 € (967 450 € en investissement, 344 337 € en fonctionnement) ;

Article 2 **SOLLICITE** le Conseil Général de Seine-et-Marne, au titre du programme d'actions 2013 du Contrat Local d'Aménagement Intercommunal Rural, pour une subvention de 555.749€ (445.690 € en investissement, 110 059 € en fonctionnement) ;

Article 3 **SOLLICITE** les partenaires associés tels que la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole et l'Etat (notamment à travers le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce), pour des subventions dont la somme atteint un montant de 87.831 € pour l'année 2013 (sans compter la participation du STIF au service de Transport à la demande, à hauteur de 29 709 € - valeur 2012).

Article 4 **DECLARE** que :

- les fiches-actions 1, 4b, 5 validées en 2013 annulent et remplacent celles validées en 2012,
- la fiche-action 7 validée en 2013 annule et remplace celle validée en 2011 (en cours de solde – étude préalable commerce-artisanat),
- la fiche-action 10 validée en 2013 annule et remplace celle validée en 2010,
- la fiche-action 11 (investissement) validée en 2013 annule et remplace celle validée en 2012 (et complète celle validée en 2010, qui est maintenue). La partie fonctionnement de cette fiche-action entre dans sa 3^{ème} année de mise en œuvre ;
- la fiche-action 18 (investissement et fonctionnement) validée en 2013 complète celle validée en 2012,
- la fiche-action 19 (investissement – étude préalable TAD) validée en 2010 est soldée (demande de versement en date du 14 février 2013). La partie investissement validée en 2012 dans la fiche-action 19b est quant à elle maintenue. La partie fonctionnement de cette fiche-action est dans sa 1^{ère} année de mise en œuvre ;
- la fiche 21 bis (investissement et fonctionnement) validée en 2013 complète la fiche 21 validée en 2012 ;
- la fiche-action 2 entre dans sa 4^{ème} année de mise en œuvre ; les fiches-actions 6 (fonctionnement), 9 (fonctionnement, pour partie) et 25 entrent dans leur 2^{ème} année de mise en œuvre ; les fiches-actions 9 (fonctionnement, pour partie) et 17 validées en 2013 sont dans leur 1^{ère} année de mise en œuvre.

Contrat C.L.A.I.R. du Val de Loing : CCGVL
Programme d'actions 2013 - Investissement (en Euros)

Intitulé de l'action	Coût prévisionnel (H.T.)	Autres financeurs	Montant	Reste-à-charge	Subvention CG	Taux	Maitre d'ouvrage	Remarques
1 - Réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité pour l'aménagement et le développement d'une offre foncière à vocation économique : Z.A.E. Val de Loing II (Souppes-sur-Loing) et Z.A.E. du Bois des Places (Egreville)	34 700			20 820	13 880	40%	CCGVL	Action lancée dès 2010, modifiée en 2012, actuellement en cours (Elan Développement) Délibération 2013 : plan de financement à affiner
4 - Elaboration et mise en œuvre d'une signalétique économique des Z.A.E.	80 000	FISAC à confirmer	24 000	24 000	32 000	40%	CCGVL	Lancée en 2012, action à démarrer Délibération 2013 : plan de financement modifié de façon conséquente par rapport à 2012 (30 000 € en 2012)
5 - Projet phare : étude d'opportunité et de faisabilité préalable à la création d'une structure répondant à la fois aux besoins de locaux d'activités, d'accompagnement économique, de services aux entreprises et de promotion du territoire	22 150			13 290	8 860	40%	CCGVL	Action lancée en 2012, actuellement en cours (Elan Développement) Délibération 2013 : plan de financement à affiner
7 - Mise en œuvre d'un programme d'actions visant à maintenir et développer une offre commerciale et artisanale de proximité cohérente sur le territoire de la Communauté de Communes (actions de communication)	2 000	FISAC à confirmer	600	600	800	40%	CCGVL	2011 : « étude préalable à une opération collective de revitalisation commerciale et artisanale », finalisée en 2012 Délibération 2013 - nouvelle fiche-action
11 - Relais d'Assistantes Maternelles Itinérant	17 000	CAF à hauteur de 25%	4 250	5 950	6 800	40%	CCGVL	délibération 2013 : travaux à Egreville, travaux à Souppes
18 - Développement de l'offre en ALSH sur le territoire communautaire : construction d'un nouvel ALSH à Souppes-sur-Loing, de rayonnement communautaire création d'un nouvel ALSH sur le secteur Ouest (1er équipement)	771 600	CAF ; MSA	4 500	399 750	367 350	50%	Souppes-sur-Loing	Délibération 2013 : nouvelle FA - Développement de l'offre en ALSH sur le territoire communautaire
21 bis - Balisage et valorisation des itinéraires de randonnée pédestre	15 000	MSA	4 500	4 500	6 000	40%		
	25 000			15 000	10 000	40%	CCGVL	
Total en investissement 2013	967 450		37 850	483 910	445 690	46%		Délibération 2013 : nouvelle Fiche-action

Programme d'actions 2013 du CLAIR DU VAL DE LOING - Fonctionnement (en Euros)

Intitulé de l'action	Coût prévisionnel(TTC)	Autres financeurs	Montant	Reste-à-charge	Subvention CG	Taux	Maitre d'ouvrage	Remarques
2 - Poste d'agent de développement économique et touristique - 4ème année	50 000	NON	0	45 000	5 000	10%	CCGVL	Lancée dès 2010, actualisée en 2011, actuellement en cours Délibération 2013 : plan de financement et description des missions à actualiser
6 - Adhésion annuelle à la P.F.I.L. - 2ème année	3 904	NON	0	2 733	1 171	30%	CCGVL	Action lancée en 2011, actualisée en 2012, actuellement en cours Délibération 2013 : plan de financement à actualiser
7 - Programme d'actions visant à maintenir et développer une offre commerciale et artisanale de proximité - actions de communication	19 000	FISAC à confirmer	9 500	3 800	5 700	30%	CCGVL	2011 : « étude préalable à une opération collective de revitalisation commerciale et artisanale », finalisée en 2012 Délibération 2013 - nouvelle fiche-action
9 - Mise en œuvre d'un plan de communication original sur le territoire de la CCGVL (1ère et 2ème année)	18 000			10 800	7 200	40%	CCGVL	Délibération 2013 : plan de financement à actualiser
10 - Développement de l'hébergement touristique	0				0		CCGVL	Délibération 2013 : simple actualisation du contenu de l'action
11 - Fonctionnement du Relais Assistantes Maternelles intercommunal - 3ème année	56 000	CAF + CNAF	22 490	14 835	18 675	33%	CCGVL	Délibération 2013 : plan de financement à actualiser
17 - Etude sur les enseignements artistiques - Année 1 bis	46 000	CAF + CNAF	17 991	13 066	14 943	32%	CCGVL	
18 - Développement de l'offre en ALSH sur le secteur Ouest (frais de personnel)	5 333	CCPN	0	5 333	0	0%	CCPN	N'est indiqué que le reste-à-charge CCGVL
19 - Service intercommunal de Transport à la demande - Année 1 bis	23 800	DDCS		14 280	9 520	40%	CCGVL	Délibération 2013 : nouvelle FA - Développement de l'offre en ALSH sur le territoire communautaire
21 bis - Balisage et valorisation des itinéraires de randonnée - Année 1	59 300	STIF		29 650	29 650	50%	CCGVL	Action lancée dès 2010, modifiée en 2012, actuellement en cours
24 - Poste d'agent de coordination CLAIR et ACVL 3ème année	5 000	CCPN	0	3 000	2 000	40%	CCGVL	Délibération 2013 : plan de financement à actualiser
25 - Poste d'agent de coordination et agent de développement local (2ème année)	3 000	CCPN	0	1 800	1 200	40%	CCGVL	Délibération 2013 : nouvelle Fiche-action
	5 000	CCPN	0	5 000	0		CCPDN	N'est indiqué que le reste-à-charge CCGVL
	50 000	NON	0	35 000	15 000	30%	CCGVL	Lancée dès 2011, actuellement en cours Délibération 2013 : plan de financement à actualiser
Total en fonctionnement 2012	344 337		49 981	184 297	110 059	32%		
Total - 2013	1 311 787		87 831	668 207	555 749			

8. **Débat d'orientations budgétaires 2013**

Le Président présente succinctement le résultat d'exercice 2012. Il rappelle que le budget prévisionnel avait été voté avec un excédent de 99 000 euros en section de fonctionnement.

Au vu du compte de résultat pour l'exercice 2012, on constate qu'aucun besoin de financement ne doit être satisfait. Les affectations suivantes peuvent être envisagées :

- Affectation en recette – solde d'exécution d'investissement - 001 : 44 114,08 euros
- Affectation en recette – résultats de fonctionnement reportés - 002 : 742 299,69 euros

Le Président rappelle ensuite que l'article L.2312-1 du CGCT prévoit que dans les structures intercommunales comprenant au moins une commune de plus de 3.500 habitants, ait lieu un débat au Conseil communautaire sur les **orientations générales du budget** de l'exercice ainsi que sur les **engagements pluriannuels envisagés**, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Le Président présente alors les orientations générales préparées par le Bureau Communautaire.

1) Exercice 2013 : la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing se stabilise et conforte ses actions et projets communautaires, dans un contexte économique et social difficile

Le budget prévisionnel 2013 de la Communauté est préparé dans un contexte économique difficile : particuliers, entreprises et Collectivités partagent depuis plusieurs années leurs incertitudes en matière de dépenses et de recettes à venir.

Le projet de loi de finances pour 2013, premier budget de la nouvelle législature, décline le projet de loi de programmation des finances publiques pour 2012-2017, qui prévoit le retour à l'équilibre structurel des finances publiques en 2016.

Il propose une majorité de mesures destinées à atteindre l'objectif de 3 % de déficit public en 2013 : 10 milliards d'euros d'économies en dépenses et 15,8 milliards d'euros de recettes supplémentaires. On sait déjà que cet objectif sera difficile à atteindre.

La maîtrise des dépenses de l'Etat s'appuie sur plusieurs principes, notamment :

- la stabilisation en valeur des dépenses de l'État au niveau de la loi de finances initiale 2012,
- la stabilité globale des effectifs,
- une réforme fiscale d'ensemble : le gouvernement souhaite rétablir la progressivité de l'imposition des personnes et rééquilibrer la fiscalité des entreprises.

Les collectivités territoriales sont appelées à participer à cet effort de redressement.

L'enveloppe des concours aux collectivités locales sera stabilisée en 2013 : elle s'élève à 60 milliards d'euros. Ces concours sont composés de plusieurs dotations :

- Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA), de 5,6 milliards d'euros, qui correspond au remboursement de la TVA pour les investissements réalisés par les collectivités locales ;
- Des dotations permettant d'assurer la neutralité de la réforme de la taxe professionnelle, pour 3,8 milliards d'euros ;
- Les autres concours, que l'on appelle l'« enveloppe normée » des concours de l'Etat (dont la DGF), et dont le périmètre est constant d'une année à l'autre.

En 2013, le montant de cette enveloppe normée est égal à son montant 2012 (50,5 milliards d'euros dont 41,5 milliards d'euros pour la DGF).

Cet effort de redressement s'accompagne d'un **renforcement des systèmes de péréquation** dans le projet de loi de finances pour 2013 afin de tenir compte de la disparité de la situation financière des collectivités :

- La péréquation verticale, c'est-à-dire l'attribution ciblée des concours de l'État aux collectivités qui en ont le plus besoin (dotation urbaine de solidarité, dotation rurale de solidarité attribuées aux Communes...), est doublée par rapport à l'an dernier : 238 millions d'euros au lieu de 119 millions d'euros en 2012.
- La péréquation horizontale - c'est-à-dire la solidarité entre les collectivités - est renforcée avec la montée en puissance des fonds de péréquation entre collectivités et l'ajustement des critères retenus. En particulier, le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées, monte en puissance puisqu'il atteint un montant de 360 millions d'euros en 2013 (contre 150 en 2012, année de sa mise en place). On rappelle qu'en 2012, la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing n'a été ni contributrice, ni bénéficiaire du FPIC.

Au-delà de ces grands principes budgétaires, le contexte national appuie le **rôle accru des Collectivités** :

- La carte de l'intercommunalité est en cours d'achèvement, puisque les principaux rattachements et fusions visant à couvrir tout le territoire d'EPCI à fiscalité propre devront être actés avant le 1^{er} juin 2013. L'étape suivante consistera à renforcer le rôle et l'action de ces EPCI. Les projets de fusion et d'extension de compétences sont amenés à prendre de l'ampleur dans les années à venir, à l'échelle nationale.

On rappelle à ce propos que le Schéma Départemental de Coopération Intercommunal a confirmé la taille critique de la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing, sans proposer de nouveaux transferts de compétences pour l'instant.

- Les Communes pourront être amenées, dans les années à venir, à compenser un désengagement de l'Etat dans l'exercice de certaines de leurs compétences (comme l'urbanisme) ou à participer à la mise en œuvre de certaines réformes (comme celle portant sur les rythmes scolaires). L'échelle intercommunale pourra, pour certains de ces sujets, proposer un cadre pertinent de réflexion, de décision et d'action.
- Enfin, les difficultés sociales et économiques rencontrées par les ménages renforcent le rôle de la Collectivité qui, par le biais des services publics mis en place, permet d'assurer une certaine solidarité entre les citoyens tout en œuvrant au développement économique et au développement local, de manière à préparer l'avenir du territoire.
- Les difficultés d'accès aux emprunts ne facilitent pas les efforts menés par les Collectivités pour poursuivre leurs objectifs de développement : on le perçoit déjà auprès de certaines des Communes du territoire communautaire.

Dans ce contexte, la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing est amenée à **arbitrer les dépenses** inhérentes aux projets et actions relevant de ses compétences et **les recettes** issues de ses ressources fiscales, des dotations et subventions qui lui sont attribuées, afin de dégager les marges de manœuvre nécessaires à la mise en œuvre de son projet communautaire.

2) Les projets inhérents aux domaines de compétences de la Communauté, et leurs applications pour l'exercice 2013 mais aussi pour les années à venir

En 2013, la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing entre dans sa quatrième année d'existence. Depuis 2010, elle met en œuvre un **projet communautaire** qui poursuit cinq objectifs de développement :

- favoriser le développement économique local afin de maintenir et développer l'emploi sur le territoire ;
- créer et renforcer l'identité territoriale de la Communauté de Communes en s'appuyant notamment sur son caractère rural ;
- favoriser et améliorer l'accès de l'ensemble des habitants aux services et équipements du territoire intercommunal ;
- préserver et mettre en valeur l'environnement et le cadre de vie ;
- faciliter la mutualisation des moyens humains et matériels des Communes-membres afin de rationaliser l'organisation territoriale.

Depuis sa création en 2010, on note la **mise en œuvre concrète de plusieurs actions et services** inscrits dans ce projet communautaire :

- Le Relais d'Assistantes Maternelles itinérant, depuis le printemps 2011,
- Le Transport à la Demande, depuis le 1er octobre 2012,
- L'animation économique depuis l'été 2011,
- Le développement touristique,
- Enfin, la collecte et le traitement des résidus ménagers.

Plusieurs **projets structurants** sont désormais lancés par la Communauté de Communes, qui viennent conforter la mise en œuvre du projet communautaire :

- Particulièrement en matière de développement économique : en 2013, l'étude portant sur le développement d'une offre foncière et immobilière à vocation économique : démarrée en 2012 avec le cabinet Elan Développement sera finalisée. Ses résultats permettront de préparer un programme pluriannuel d'investissement.
- En matière d'aménagement numérique : Depuis 2012, la Communauté de Communes adhère au Syndicat Mixte « Seine-et-Marne Numérique ». Dès cette année, le programme d'investissement pour la montée en débit de six secteurs du territoire communautaire sera amorcé. Le programme d'aménagement FFTH du reste du territoire démarrera à partir de 2014.
- Mais aussi en matière d'Enfance et de Jeunesse : la Commission en charge de ce projet élabore actuellement un projet visant à permettre l'accès de l'ensemble des familles du territoire à un service

d'accueil de loisirs, dans des conditions économiques et d'accueils similaires. Pour cela, il est envisagé de mettre en place une tarification harmonisée entre les accueils de loisirs du territoire. Un service supplémentaire pourrait également être créé sur la partie ouest du territoire communautaire. Ce projet doit encore être affiné par la Commission « Enfance-Jeunesse » : les actions envisagées démarreront au dernier trimestre de l'année, ou en 2014.

Pour l'ensemble de ces actions et projets, la Communauté de Communes **s'appuie sur les ressources et initiatives existantes dans les Communes**. A ce titre, trois champs d'intervention complètent l'action communautaire :

- La mutualisation des moyens : un groupement d'achats sera mis en place entre les Communes et la Communauté au cours de l'année 2013.
- La culture : l'étude sur les enseignements et pratiques artistiques sera finalisée en cours d'année en collaboration avec la Communauté de Communes du Pays de Nemours et le Conseil Général. Le Comité Lecture publique anime également la réflexion sur la mise en réseau des bibliothèques.
- la communication : les outils de communication déjà mobilisés devront être déployés afin de faire connaître le territoire et les actions communautaires aux habitants, aux entreprises et aux visiteurs. Un bulletin communautaire annuel pourra être publié dans ce sens.

Enfin, l'action communautaire nécessite des **charges de fonctionnement** inhérentes au fonctionnement de la structure : charges de fonctionnement à caractère général, charges de personnel relatives à la gestion administrative et financière de la Collectivité et à la mise en œuvre du projet de développement et à la coordination des services de la Communauté.

3) Les marges de manœuvre budgétaires de la Communauté pour l'exercice 2013, au regard des recettes prévisionnelles et de sa capacité d'autofinancement.

Depuis 2010, les recettes de la Communauté de Communes sont de trois types : fiscalité locale communautaire, subventions et dotations de l'Etat. Ces ressources seront maintenues en 2013.

La Communauté perçoit une **fiscalité propre** en fonction des taux qu'elle fixe en matière de taxe d'habitation, de taxe foncière sur le bâti et de taxe foncière sur le non-bâti.

Elle perçoit également des recettes fiscales prélevées sur les entreprises : la cotisation foncière des entreprises et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. Ces prévisions de produits pour 2013 s'élèvent à 21 049 euros pour la CFE et à 11 095 euros pour la CVAE.

Rappel des taux de fiscalité communautaire appliqués depuis 2010 :

	2012		2011		2010	
	Taux votés	Produit fiscal attendu	Taux votés	Produit fiscal attendu	Taux votés	Produit fiscal attendu
TH	0,354 %	73 975 €	0,354 %	72 163 €	0,196%	38 095 €
TFB	0,402 %	63 962 €	0,402 %	62 230 €	0,402%	60 212 €
TFNB	0,760 %	12 479 €	0,760 %	12 266 €	0,725%	11 477 €
CFE	0,402 %	20 040€	0,402 %	19 529 €	0,258 %	10 244 € (Compensation relais)
TOTAL		170 456 €		166 188 €		120 028 €

Entre 2010 et 2011, on observe que le taux relatif à la taxe d'habitation a augmenté, doublant presque. Ce changement était du à la réforme de la fiscalité locale : l'augmentation de produits qui en résulte pour notre Communauté est compensé par le versement d'une contribution au FNGIR, qui équivaut à une diminution de recettes. Cette contribution a été de 44.177 euros en 2012, la même somme est attendue en 2013.

Les bases d'imposition prévisionnelles 2013 ont également été communiquées à la Communauté : à taux constants, elles laissent entrevoir un produit fiscal attendu de 175 939 euros.

Le Président informe l'Assemblée qu'il proposera de conserver des taux stables en 2013. Il souligne néanmoins qu'une évolution de la fiscalité devra être étudiée dans les prochaines années afin d'être en mesure de prendre en charge les futures compétences.

Par ailleurs, la Communauté perçoit des **subventions**.

L'année 2013 sera la quatrième année de contractualisation avec le Conseil Général, dans le cadre du Contrat Local d'Aménagement Intercommunal Rural. Le Président rappelle que les actions d'investissement sont financées à hauteur de 40% et les actions de fonctionnement, à hauteur de 40% la première année, puis de façon dégressive. Ainsi, les actions lancées depuis 2010 seront financées à hauteur de 10% cette année.

La Caisse d'Allocations Familiales reste un partenaire financier important pour la gestion du Relais d'Assistantes Maternelles, qui bénéficie d'une prestation de service de l'ordre de 40% des dépenses de fonctionnement à partir de 2013 (contre 80% en 2011 et 2012).

Le Syndicat des Transports de la Région Ile-de-France et le Conseil Général sont des partenaires financiers majeurs pour l'équilibre du service de transport à la demande.

Une demande de subvention sera déposée en 2013 auprès de l'Etat dans le cadre du FISAC – Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce, pour la mise en œuvre d'un programme d'actions visant à maintenir et développer une offre commerciale et artisanale de proximité sur le territoire communautaire : cette subvention ne devrait néanmoins pas être accordée avant 2014.

Enfin, la Communauté de Communes percevra la **dotation d'intercommunalité des groupements** et la dotation de compensation des groupements. Ces dotations de l'Etat sont calculées selon le nombre d'habitants, la richesse fiscale du territoire et le degré d'intégration communautaire. Ce degré d'intégration communautaire est mesuré grâce au calcul du Coefficient d'intégration fiscale, c'est-à-dire au rapport entre la fiscalité communautaire et l'ensemble de la fiscalité locale. Le Coefficient d'intégration fiscale augmente lorsque le niveau de fiscalité communautaire augmente plus vite que celui des Communes ou lorsque des charges sont transférées des Communes à la Communauté de Communes.

Le Président expose que les projets communautaires pour l'année 2013 adoptent néanmoins une envergure qui nécessitent d'anticiper l'équilibre à long terme entre les recettes et les dépenses de la Communauté.

En effet, la structure actuelle du budget permet d'assurer la mise en œuvre des services déjà initiés (animation économique, Relais d'Assistantes Maternelles et Transport à la demande). Elle permettrait d'assurer la mise en œuvre de nouveaux projets, tels que le développement d'une offre en accueil de loisirs sans hébergement, voire de financer l'amorce du fonds de concours relatif au programme de montée en débit (dont le solde sera versé en 2014).

Néanmoins, **recourir à l'excédent de résultat cumulé pour financer cette dépense d'investissement occasionnerait une réduction de la capacité d'autofinancement communautaire**, qui serait dommageable pour la mise en œuvre d'autres projets dans l'avenir. Le Président estime qu'il serait dangereux de financer sur fond libre le programme de montée en débit : si jusqu'à présent, les dépenses de la Communauté ont été mesurées, en particulier en matière de fonctionnement, il est nécessaire d'anticiper les besoins à venir. De futurs transferts de compétences, pour l'accueil de loisirs, mais également pour l'urbanisme, impliqueront des dépenses : la capacité d'autofinancement de la Communauté permettra d'y faire face, elle ne doit pas avoir été fragilisée par une absence de projection des investissements en matière d'aménagement numérique ou de développement économique.

De plus, l'amortissement de ces aménagements doit être prévu sur le long terme : la dépense devrait donc aussi être lissée dans le temps.

Réuni le 4 mars 2013, le Bureau communautaire a pointé la nécessité d'anticiper l'ensemble du programme d'investissement relatif à l'aménagement numérique, intégrant d'une part la montée en débit qui démarrera en 2013-2014 et d'autre part l'aménagement en FTTH qui démarrera à partir de 2014-2015. Cette dépense sera financée par le budget propre de la Communauté : **afin de ne pas en répercuter brutalement l'impact sur la fiscalité dans les années à venir, le Bureau communautaire préconise de contracter un emprunt dès 2013.**

Lissée de la sorte, la dépense d'investissement en matière d'aménagement numérique ne requiert pas, en 2013, d'augmentation des taux de fiscalité communautaire. La Communauté de Communes reste par ailleurs en mesure de financer ses services actuels et de développer ses projets en cours.

Francis BOURCIER rappelle que l'aménagement numérique est un investissement qui n'appellera pas, ou très peu, de recettes : la Communauté devra le financer sur ses fonds propres. Au vu de l'ampleur du projet, il convient effectivement d'étaler les versements d'emprunts sur le long terme, par exemple à vingt ans, afin d'atténuer les charges.

Le Président conclue ce débat en rappelant la nécessité de veiller à ce que les sommes présentées par le Syndicat mixte d'Aménagement numérique soient les plus justes possibles. Il demande aux représentants de la Communauté de veiller au contrôle des dépenses engagées.

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

VU l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président ;

CONSIDERANT la proposition du Bureau Communautaire ;

ATTENDU des précisions chiffrées, en particulier sur les recettes de la Communauté de communes, qui seront apportées prochainement par les services fiscaux et qui seront étudiées au

cours la prochaine séance du Conseil Communautaire ; au cours de laquelle sera soumis au vote le budget de la Collectivité ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Article 1^{er} **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation budgétaire pour l'année 2013.

9. Développement économique : demande de subvention auprès du FISAC pour la mise en œuvre d'un programme d'actions visant à maintenir et développer une offre commerciale et artisanale de proximité cohérente sur le territoire de la Communauté de Communes

Lors de la séance du 10 décembre 2012, le Conseil Communautaire a délibéré pour valider le programme d'actions visant à maintenir et développer une offre commerciale et artisanale de proximité cohérente sur le territoire de la Communauté de Communes.

La demande de subvention auprès du FISAC est en cours de préparation, en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre de Métiers et d'Artisanat de Seine-et-Marne. Elle sera envoyée aux services de l'Etat dès que possible. Depuis la délibération de décembre 2012, quelques modifications ont été apportées au programme d'actions : une nouvelle délibération du Conseil Communautaire s'avère nécessaire afin de sécuriser la procédure de demande de subvention.

Les principales modifications concernent :

- le plan de financement (coûts des outils de communication, cofinancement du Conseil Général),
- l'intégration de la signalétique des Zones d'Activités économiques dans l'action 4 « Animation et mise en réseau des acteurs économiques » ;
- seules les actions prévues pour la tranche 1 du programme doivent être détaillées dans la délibération.

DELIBERATION

Le Conseil communautaire,

ENTENDU l'exposé du Président ;

VU les résultats de l'étude préalable à une opération collective de redynamisation du commerce de proximité et de l'artisanat local ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Comité de pilotage de cette étude et l'avis favorable du Bureau Communautaire ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Article 1^{er}- **VALIDE** les trois enjeux relatifs au commerce de proximité et à l'artisanat local :

- l'adaptation de l'offre commerciale et artisanale aux (nouveaux) modes de vie de la population locale,
- le maintien et le développement du tissu commercial et artisanal existant,
- l'animation locale et la promotion du territoire.

Article 2- **VALIDE** les actions prévues en tranche 1 au titre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce:

Deux actions d'investissement :

1- Accompagnement à la modernisation des entreprises artisanales et commerciales

- Travaux et investissements de modernisation de l'outil de production, des façades et des vitrines
- Travaux et investissements de mise en accessibilité des points de vente
- Travaux et investissements de sécurisation du patrimoine d'entreprise

2 – Animation et mise en réseaux des acteurs économiques :

- Elaboration et mise en œuvre d'une signalétique des zones d'activités

Trois actions de fonctionnement :

1- Plan de communication pour la modernisation des entreprises artisanales et commerciales

2- Plan de communication pour l'anticipation aux problématiques de transmission

3- Animation et mise en réseaux des acteurs économiques :

- Promotion et communication sur l'offre commerciale du territoire communautaire

- Article 3 **SOLLICITE** l'aide de l'Etat pour la mise en œuvre de ce programme d'actions, par un recours au Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce ;
- Article 4 **AUTORISE** le Président à procéder à toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de partenariat technique et financier, y compris la signature éventuelle d'une convention de partenariat avec les organismes consulaires.

10. Développement économique : adhésion à l'association Pôle Sud Paris

Le Président et le Bureau Communautaire proposent au Conseil Communautaire d'adhérer à l'association Pôle Sud Paris. Cette association est animée par d'anciens cadres supérieurs et chefs d'entreprises industrielles, tous bénévoles.

La ligne de conduite de l'association est de **favoriser l'innovation dans les secteurs des activités productives industrielles et agricoles** : l'innovation génère des applications dans l'économie productive, elle est donc indispensable sur un territoire. L'économie productive alimente ensuite l'économie résidentielle (commerce-artisanat, services, tourisme...). Favoriser l'innovation sur un territoire contribue donc à favoriser son développement économique global.

Cette ligne de conduite ne doit être envisagée, selon l'association, qu'à l'échelle de plusieurs bassins de vie, ici celui du Grand Gâtinais (le sud de la Seine-et-Marne, l'est de l'Essonne, le nord du Loiret et de l'Yonne, c'est-à-dire un territoire allant de Melun à Montargis et d'Etampes et Pithiviers à Montereau et Sens).

Les actions de l'association sont de deux ordres. Des conférences (les « Synapses ») sont régulièrement organisées, qui réunissent élus, chercheurs et chefs d'entreprises, afin d'aborder les enjeux de développement économique partagés par ces acteurs du Grand Gâtinais. L'association se positionne aussi comme une cellule de réflexion. Elle mène actuellement une étude, cofinancée par les régions Ile-de-France et Centre, qui vise à vérifier l'opportunité et la faisabilité d'un « incubateur » ou « générateur d'innovations » pour le Grand Gâtinais : le projet consisterait à amorcer des projets à fort potentiel international pouvant se développer ensuite sur les territoires (par exemple, grâce à une implantation dans les hôtels d'entreprises que certaines Communautés de Communes ont mises en place).

L'adhésion coûte 200 euros par an. Il s'agit surtout d'une marque de soutien aux activités de l'association, dont les membres actifs déploient une énergie importante pour favoriser la **mise en réseau des acteurs politiques, économiques et universitaires du territoire**.

Il est envisagé qu'une contribution « exceptionnelle » soit demandée aux adhérents en 2013, pour financer l'étude sur le générateur d'innovations pour le Grand Gâtinais. Cette contribution ne devrait pas excéder quelques centaines d'euros.

Francis BOURCIER encourage l'adhésion à cette association. Il souligne l'intérêt du projet de « générateurs d'innovations », qui consiste à mettre en relation des chercheurs porteurs d'innovations avec des entreprises susceptibles de les appliquer dans leur processus industriel.

DELIBERATION

Le Conseil communautaire,

ENTENDU l'exposé du Président ;

CONSIDERANT que la nature des activités de l'association « Pôle Sud Paris » contribue au développement économique du territoire du Grand Gâtinais, auquel la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing appartient ;

VU la proposition du Bureau communautaire d'adhérer à l'association Pôle Sud Paris ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Article 1^{er} **DECIDE D'ADHERER** à l'association Pôle Sud Paris en tant que membre associé à compter de l'année 2013.

Article 2 **AUTORISE** le Président à réaliser toute démarche nécessaire à cette adhésion,

Article 3 Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté de Communes, pour l'exercice 2013.

11. Développement économique : validation de la stratégie communautaire de développement de l'offre foncière et immobilière à vocation économique

Francis BOURCIER rappelle que l'étude d'opportunité et de faisabilité pour l'aménagement des Zones d'activités économiques et pour la création d'une structure porteuse de développement est lancée depuis décembre 2012.

Le Comité de pilotage s'est réuni le mercredi 27 février pour prendre connaissance des résultats de la phase 1, relative à la définition de la stratégie communautaire de développement de l'offre foncière et immobilière à vocation économique, et pour amorcer les travaux de la phase 2, qui se concentrera sur l'opportunité et la faisabilité de l'aménagement de la ZAE Val de Loing II à Souppes-sur-Loing et de la ZAE du Bois des Places à Egreville.

Francis BOURCIER souligne le travail important et de qualité réalisé par le Bureau d'études : néanmoins, la présentation des résultats n'a pas facilité la prise de décision. Aussi, à la suite de cette réunion, une synthèse des données et analyses fournies par le bureau d'études a été réalisée pour permettre au Comité de pilotage de valider définitivement un positionnement clair et précis.

Voici les conclusions auxquelles le Comité de pilotage est parvenu :

- Les **filières économiques** suivantes sont définies comme **stratégiques** pour le développement économique du territoire de la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing :
 - filière « agro-industrie/ agro-ressources » ;
 - filière « sous-traitance industrielle et postproduction » ;
 - filière « bâtiment et travaux publics » ;
 - filière « services » (aux entreprises et à la population) ;
 - filière « commerce-artisanat-tourisme ».
- L'examen des cinq filières stratégiques laisse également entrevoir une **priorité d'action** de la part de la Communauté de Communes, qui n'est en rien exclusive. Le développement des cinq filières est en effet l'objectif poursuivi.
- La **filière de l'agro-industrie et des agro-ressources** est placée en priorité d'action, pour les raisons suivantes :
 - les **ressources** utilisées sont **propres au territoire**, et non « délocalisables » ;
 - elle permet de doter le territoire d'une **image spécifique** favorisant sa différenciation économique, grâce aux savoir-faire et au patrimoine rural et agricole qui la caractérisent. Francis BOURCIER insiste sur l'intérêt d'affirmer de façon positive les caractéristiques rurales et agricoles du territoire, en valorisant notamment les savoir-faire existants chez les agriculteurs et les entreprises qui transforment les matières premières ;
 - enfin, cette filière est riche en **opportunités d'innovation**, qu'il s'agit d'approfondir en associant les acteurs locaux et ce, en complément des initiatives déjà prises par les territoires voisins.

En matière d'implantation foncière et immobilière, les activités relevant de cette filière pourront être **dispersées** sur le territoire, **au cœur des exploitations agricoles**, notamment grâce à la **réhabilitation du bâti existant : la stratégie de développement économique ne prend pas uniquement place sur les Zones d'activités économiques**. Certaines **activités para-agricoles, de transformation ou de production industrielle**, nécessiteront toutefois des surfaces et des services relevant d'une **implantation en ZAE**. Dans ce cas, ces implantations requerront une **bonne visibilité** ainsi qu'une **qualité architecturale**.

Enfin, cette filière pourra être mobilisée pour **doter l'offre foncière et immobilière** à vocation économique **d'une image spécifique** : la structure porteuse de développement pourra par exemple en être le support.

- La filière « **sous-traitance industrielle** » et sa composante « **activités de postproduction** » seront particulièrement concernées par le développement de l'offre foncière et immobilière à vocation économique (ZAE).

Cette offre devra être **de qualité** et proposer un **haut niveau de services** : accès au très haut débit, signalétique, sécurité, état de la voirie, qualité architecturale, visibilité, et ce de sorte à attirer des entreprises de la Région Centre (pour qui ce type d'implantation représentera une montée en gamme) et pour retenir des entreprises franciliennes en quête de desserrement.
- Les activités de la filière « **bâtiment-travaux publics** » nécessiteront une implantation variable en fonction des enjeux propres à chacune : la **valorisation du bâti agricole existant** pourra répondre à certains besoins de stockage (sous conditions – voir les procédures d'urbanisme nécessaires) mais on veillera également à **développer une offre foncière et immobilière adaptée** aux besoins d'ateliers, de stockage et de bureau (petits locaux en hôtel artisanal, terrains). Ciblée vers certaines ZAE, cette

offre favorisera la mutualisation des services entre entreprises de la filière (par exemple, partage des quais de déchargement).

Le lien avec d'autres filières économiques pourra être encouragé (en particulier, avec la filière « agro-ressources » et éventuellement avec la filière « services à population » - domotique), par le biais de la structure porteuse de développement ou grâce à la proximité de ces activités dans certaines ZAE « mixtes ».

- La filière « **services aux entreprises** » apparaît pour partie comme **une ressource à disposition des autres filières** du tissu économique local. Une implantation en zone d'activités économiques et/ou en structure porteuse de développement pourra favoriser cette mise en réseaux des entreprises.
- La filière « **services à la population** » pourra être développée, mais plutôt **hors des ZAE**. Une implantation **en ZAE** pourra toutefois être envisagée **en cas de diversification de cette filière** (par exemple, pour des activités de préparation et livraisons de plateau-repas ; voir aussi le lien avec la filière « bâtiment » pour le développement de la domotique).
- La filière « **commerce-artisanat-tourisme** » peut présenter des opportunités de **différenciation** du territoire, en particulier grâce à la valorisation des savoir-faire spécifiques et traditionnels et du patrimoine naturel, historique, culturel. Le développement de l'offre foncière et immobilière à vocation économique pourrait poursuivre cet objectif.
Néanmoins, de façon générale, cette filière a plus d'opportunités de développement **dans les centres-bourgs** (hormis les activités artisanales, qui peuvent être liées aux réflexions relatives à la filière « bâtiment »).
- Le **développement de l'offre foncière et immobilière à vocation économique** du territoire communautaire devra adopter **deux principes** :
 - Celui du **phasage de l'action**, associé à une **souplesse de la programmation** : ce principe doit permettre d'adapter l'offre foncière et immobilière à vocation économique aux demandes mais aussi aux évolutions du contexte économique local et national et ce pour les vingt années à venir (perspectives de développement dans le cadre du SCOT Nemours-Gâtinais)
 - Celui de la **diversité de l'offre** : la Communauté doit viser à diversifier ses propositions d'implantations sur le territoire, notamment dans l'objectif de permettre à des entreprises de s'implanter mais aussi de se développer sur le territoire (notion de « parcours résidentiel de l'entreprise » : création, implantation, développement). Cette diversité doit être réfléchi à l'échelle du territoire communautaire, mais également à l'échelle du bassin économique (Pacte Sud Seine-et-Marne).
- L'ensemble de ces réflexions confirme la nécessité de proposer un **accompagnement économique** aux porteurs de projets et aux entreprises, qu'ils soient issus du territoire ou non. Le rôle de « guichet unique » endossé par la Communauté de Communes permettra d'assurer la rencontre entre les demandes d'implantation puis de développement et l'offre foncière et immobilière à vocation économique proposée sur le territoire.

Le Président reprend la parole pour inviter le Conseil Communautaire à valider cette conclusion.

Pierre ROY s'interroge sur la nature des activités de transformation concernées sur le territoire. Le Président cite la sucrerie, par exemple, mais aussi le projet de micro-brasserie « la Gâtine ». Thierry TARDY rappelle l'existence de la SICA de déshydratation et de la SICA de la Vallée du Loing, spécialisée dans la production d'alcool et d'éthanol : de nombreux savoir-faire existent effectivement autour de la sucrerie.

Francis BOURCIER ajoute que cette filière comprend également toutes les activités en aval de la production de céréales (meunerie, industrie de la para-boulangerie – construction d'équipements pour les boulangeries). Cette filière des agro-ressources présente des opportunités d'avenir, par exemple dans le bâtiment. Il conclue en insistant sur le fait qu'accorder une priorité à cette filière impliquera d'investir dans ce domaine, dans l'avenir : il s'agit d'un réel engagement de la part de la Communauté.

DELIBERATION

Le Conseil communautaire,

ENTENDU l'exposé du Président ;

VU les travaux réalisés par le cabinet Elan Développement et la proposition de conclusion validée par le Comité de pilotage de l'étude ;

CONSIDERANT la nature des filières économiques stratégiques proposées, la priorité d'actions envisagée et les principes de développement de l'offre foncière et immobilière suggérés (phasage de l'action, souplesse de la programmation, diversité de l'offre) ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Article 1^{er} **VALIDE** les conclusions de la phase 1, relative à la définition d'une stratégie communautaire de développement de l'offre foncière et immobilière à vocation économique ;

Article 2 **CHARGE** le Comité de pilotage de poursuivre l'avancée de l'étude.

12. Questions diverses

a. Opération « A toi de jouer » 2013

Rose-Marie LIONNET informe l'Assemblée de l'opération départementale « A toi de jouer » mise en place par le Conseil Général.

En quelques mots, il s'agit de proposer une semaine d'animations sportives (basket, judo, hand, tennis, foot...) sur un territoire rural, pendant une semaine du mois de juillet : quatre jours en itinérance et une dernière journée sur un site central où tout le monde se réunit pour une « fête du sport ».

Les animations sont plutôt destinées aux enfants et aux jeunes (notamment ceux qui ne partent pas en vacances) : les accueils de loisirs et structures ouvertes (local La Rivière, Oliver's Mano) peuvent être associés, tout comme les clubs sportifs et associations des Communes. Les animations sont aussi ouvertes de façon plus large à tous les enfants et jeunes du territoire. La participation est gratuite et libre, sans inscription préalable.

Les animations sont proposées par les Comités sportifs départementaux, qui mettent leurs éducateurs sportifs à disposition. Ces Comités départementaux et le Conseil Général sont coorganisateur de l'évènement, en partenariat avec des Communautés de Commune.

Les Communautés de Communes qui accueillent l'évènement prennent à leur charge les repas des éducateurs sportifs, mettent à disposition tables et chaises pour déjeuner et s'occupent de la distribution des affiches et des dépliants d'information fournis par le Conseil Général.

Cette année, le Conseil Général propose l'opération à quatre territoires, dont celui constitué par la Communauté du Bocage Gâtinais (autour de Voulx) et la Communauté Gâtinais-Val de Loing.

Une rencontre avec Isabelle CHUSSEAU, responsable Pôle sport fédéral au Conseil général de Seine-et-Marne, a permis d'en savoir plus sur cette opération.

L'idée serait de proposer des animations sportives en itinérance dans quatre Communes de chaque Communauté, du lundi au jeudi, puis de réunir les participants des deux Communautés le vendredi à Souppes-sur-Loing. Ces animations pourraient avoir lieu la semaine du 15 au 19 juillet.

Les participants à la réunion de cet après-midi ont trouvé l'idée intéressante car :

- elle permettrait de proposer aux jeunes des animations en plein mois de juillet,
- elle permettrait d'organiser un moment sportif mais aussi ludique et festif à leur attention,
- elle encouragerait les échanges entre jeunes à l'échelle intercommunale.

Pour concrétiser la participation de la Communauté à cette opération, Rose-Marie LIONNET expose qu'il est nécessaire de proposer au Conseil Général des Communes susceptibles d'accueillir une journée d'animations.

Les conditions requises pour accueillir une journée sont de disposer d'un équipement sportif de plein air (stade de foot, terrain multisports, ...), si possible à proximité d'un lieu couvert (salle polyvalente, gymnase ...pour être en mesure de proposer des animations même en cas de mauvais temps). Un accès à l'électricité doit être possible sur les sites et des tables et chaises doivent être mises à disposition. Des toilettes doivent être accessibles à proximité.

Après discussion au sein du Conseil Communautaire, il est envisagé d'accueillir cette opération :

- **à Souppes-sur-Loing** : le vendredi, pour la « fête du sport » qui réunira les enfants et les jeunes des Communautés de Communes Gâtinais-Val de Loing et Bocage Gâtinais ;
- **à Château-Landon, Beaumont-du-Gâtinais, Egreville et Bougligny** (ces Communes restent à confirmer) : en alternance, du lundi au jeudi. L'organisation de la semaine devra encore être précisée : quel jour pour quelle Commune ? Quelles activités pour quelle Commune ? etc.

Aucune autre question diverse n'étant abordée, le Président remercie les membres du Conseil de signer l'approbation du compte-rendu de la séance 10 décembre 2012 avant de quitter la salle .

Antoine DEFOIX invite les membres du Conseil à partager le verre de l'amitié avant de repartir.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Le Secrétaire de séance



Francis BOURCIER

Le Président



Jean-Jacques HYEST



Vu pour être affiché, conformément à l'article L2121-25 du CGCT,

Le 5 Avril 2013,
Le Président



Jean-Jacques HYEST

